

Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Proximité

2019 DJS 14 Subventions (24.050 euros) à 13 associations sportives (14^e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les clubs et associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris dans le développement au quotidien de la vie sportive.

La Ville de Paris leur apporte son soutien sportif par l'attribution de subventions de fonctionnement annuel.

Le projet de délibération soumis à votre assemblée concerne l'aide aux associations sportives d'intérêt local dont l'action s'exerce au bénéfice des habitants du 14^e arrondissement.

La détermination du montant des subventions, inférieur ou égal à 10.000 euros, tient compte des actions proposées et de leur évolution, ainsi que du nombre de licenciés y participant.

La réforme des critères d'attribution des subventions, votée au Conseil de Paris en février 2009, a instauré de nouveaux critères additionnels : promouvoir la pratique du sport des femmes, des personnes en situation de handicap et des seniors, promouvoir des actions à visée sociale, de formation ou visant les jeunes enfants, présence du club dans un quartier politique de la ville (ou participation au dispositif « Réduc-sport »). Un critère pondérateur a été instauré pour les associations dont la trésorerie était jugée trop importante.

Les montants proposés ont bien sûr fait l'objet d'une concertation préalable avec la maire d'arrondissement.

C'est donc l'attribution d'une subvention d'un montant total de 24.050 euros aux treize associations suivantes que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation :

- l'association sportive du collège François Villon pour 1.000 euros (multisport)
- Planet roller pour 700 euros (roller)
- l'association sportive du lycée hôtelier Guillaume Tirel pour 500 euros (multisport)
- l'association sportive du collège et lycée Paul Bert pour 600 euros (multisport)
- l'association sportive du collège Alphonse Daudet pour 1.800 euros (multisport)
- l'Armorique pour 2.800 euros (gymnastique)
- T.C.E-Tennis Club Evolutif pour 2.750 euros (tennis)
- l'Union Sportive des Bretons de Paris pour 2.000 euros (multisport)
- Ring du 14^eème pour 4.000 euros (boxe)
- l'association Do Jeunes pour 4.500 euros (arts martiaux)
- l'association PARIS XIV FUTSAL CLUB (PFC 14) pour 1.500 euros (futsal)
- l'ANDS association nationale pour le développement du sport pour 1.200 euros (judo)
- l'association sportive du lycée Raspail pour 700 euros (multisport)

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris